

VILLE DE BRUXELLES
M. G. MICHIELS
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : 14m/12
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.1587/S517
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 17. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation de la devanture commerciale. Demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par M. Desreumeux

Suite à votre courrier du 28 février 2012 sous référence, réceptionné le 8 mars dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 28 mars 2012.

Le dossier concerne une maison située dans la zone de protection de la Grand-Place et des ensembles classés formés par les biens situés aux numéros 7 à 11 et 22 à 50 de la rue du Marché aux Herbes. L'immeuble est également compris dans la zone tampon délimitée par l'Unesco autour de la Grand-Place dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial. La demande vise la transformation de la devanture commerciale.

La Commission observe que, bien que situés dans la zone de protection de plusieurs biens classés, les travaux proposés ne seront pas visibles depuis ces biens et modifieront peu leur contexte. Le projet constitue d'ailleurs une amélioration de la situation existante. Le projet n'appelle donc pas de remarques particulières pour autant qu'il respecte toutes les dispositions des règlements urbanistiques en vigueur (règlement zoné, RRU).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)